

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 19
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
30 septembre 1872.

SEANCE

DE LA COMMISSION DE PERMANENCE.

Etaient présents : MM. de Broglie, de Kergorlay, Journault, d'Haussonville, Francisque Rive, le général Frébault, Paul Morin, Noël Parfait, Laboulaye, Moreau (de la Seine), Robert de Massy, Lucet Perrot, de Witt, Callet, Bompard, de Raineville, Delpit, A. Lefèvre-Pontalis, Pagès-Duport, le comte d'Aboville, de la Rochefoucault, de Mornay, de Mahy et Bottieau.

Etait absent : le général Changarnier.

Président : M. Grévy ; secrétaires : MM. Saint-Marc Girardin et Vitet ; questeur : M. Baze ; ministres présents : M. de Rémusat et M. Victor Lefranc.

M. Delpit a le regret d'être obligé de parler de sa personne à propos d'une visite qu'il a faite au Président de la République.

Samedi dernier, le *Soir* a raconté, en termes inexacts, la conversation qui fut tenue. Son récit attribue à M. Thiers des paroles injurieuses pour l'Assemblée, paroles qui n'ont pas été prononcées. M. Delpit lit une note qu'il vient d'écrire au journal, pour le prier de rectifier ses assertions. Il ne commettra pas l'inconvenance de répéter la conversation de M. Thiers ; cependant il croit pouvoir dire qu'il a cru devoir lui faire des observations au sujet des lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Le journal qui a rapporté si inexactement ses paroles lui paraît être un journal officieux. Il demande en conséquence aux ministres d'intervenir pour empêcher de pareils faits de se reproduire, ou pour qu'au moins le gouvernement désavoue ses organes d'une manière formelle. Il déplore qu'on fasse ainsi parler le chef de l'Etat et que le gouvernement le tolère.

M. Victor Lefranc dit que tout son temps ne suffirait pas à lire et à désavouer ce qui se trouve dans les journaux contre l'Assemblée et contre le gouvernement. Il engage le parti conservateur à répondre lui-même aux assertions qu'on lui prête. Le gouvernement a hâte d'ajouter que le récit dont a parlé M. Delpit est inexact. De plus il n'y a pas de journaux officieux à la solde du gouvernement, et pour les récits inventés, il suffit de leur opposer le dédain.

M. de Mornay appelle l'attention des ministres et de la commission sur certains faits qui ont en apparence un caractère officiel, bien qu'on ait constaté parfois que la correspondance de M. Barthélemy Saint-Hilaire n'était que l'expression de sa pensée personnelle et non celle de M. Thiers. Dans la lettre qu'il a écrite à M. Boysset, M. Barthélemy Saint-Hilaire disait : « Dans ces derniers jours, il a été à peu près entendu qu'on ne ferait plus d'arrestations au sujet de la Commune. »

Cette déclaration a paru être officielle. M. de Mornay a adressé au ministre de la guerre une lettre dont il donne lecture. Dans cette lettre, il le rappelle au respect de la loi et lui enjoint de continuer les poursuites et les arrestations. Il lui a demandé si les allégations de M. Barthélemy Saint-Hilaire étaient exactes. La réponse du ministre lui est parvenue hier, elle lui a donné satisfaction.

Il n'en donnera pas lecture parce qu'il n'a pas eu le temps d'en demander la permission au ministre.

Le ministre déclare que les conseils de guerre continuent à faire leur devoir sans subir aucune pression.

M. Laboulaye a fait partie de la commission de l'amnistie, et peut expliquer les paroles de M. Barthélemy Saint-Hilaire d'une façon bien simple. Il y avait 32,000 prévenus, on ne pouvait les juger tous.

La commission a demandé qu'on ne poursuivît plus ceux qui n'avaient fait que servir la Commune comme simple soldats, en réservant l'action de la justice contre les auteurs de crimes de droit commun.

M. de Mornay persiste dans son interprétation.

M. de Bisaccia. — Il est regrettable que M. Barthélemy Saint-Hilaire compromette ainsi le gouvernement. Ses lettres aux conseils généraux constituent une violation du pacte de Bordeaux. (Rires à gauche.)

M. de Bisaccia. — Messieurs, vous avez le droit de rire, mais pour moi, je suis convaincu que la monarchie seule pourrait sauver la France, et qui amène la République la perd.

D'ailleurs, ces vœux sont interdits aux conseils généraux ; l'esprit de la loi est violé, même par les adresses faites en dehors de la session.

M. Noël Parfait proteste contre cette manière de voir.

M. de Kergorlay. — Les conseils généraux se déshonorent et agissent avec déloyauté en votant des adresses qui sont des violations de la loi.

M. Journault proteste contre ces paroles. Il n'y a aucune infraction à la loi. Un conseiller général peut signer avec son titre un acte politique en dehors du conseil.

M. Baze. — Il faut éviter tout subterfuge. Il y a rébellion contre la loi. On ne peut signer d'adresse comme membre du conseil général, du moment où d'autres citoyens ne sont pas appelés à la signer.

M. Lucet. — On croit rêver en entendant dans une réunion d'élus du suffrage universel contester à des élus du même suffrage le droit d'exprimer leurs vœux et leurs sympathies.

Lors de la discussion de la loi départementale, on a prohibé les vœux politiques ; mais on a reconnu qu'il est impossible de les empêcher en dehors de la session. Ce qu'il était utile de prohiber, c'était les discussions politiques dans le sein du conseil, discussions pouvant amener des luttes intestines. En dehors des conseils, il est inadmissible qu'on restreigne un droit qui appartient à tout citoyen.

M. Noël Parfait rappelle un rapport de M. Achille Delorme à propos des pétitions de certains conseillers municipaux. Dans la discussion de ce rapport, l'Assemblée avait admis le principe des adresses en dehors de la réunion du conseil.

M. Delpit. — Ce qui nous manque, c'est le respect de la loi. C'est aux républicains à le prêcher. Or, la loi interdit les vœux politiques aux conseils municipaux.

Je ne reculais pas pour ma part devant cette liberté.

Le gouvernement a voulu combattre la liberté des vœux ; la loi a prononcé, et actuellement elle est violée d'une manière évidente. Je conjure le gouvernement de s'y opposer.

M. Delpit s'adresse aux républicains et les adjure de respecter la loi et supplie le gouvernement d'en empêcher l'évasion

(sic), cela est d'autant plus nécessaire qu'on sait que des adresses ont été signées *inter pocula*.

M. de Mahy proteste énergiquement contre cette allégation de M. Delpit.

M. Delpit s'anime et s'échauffe. Il apostrophe les républicains et leur dit : « Vous avez toujours du sang de révolutionnaires dans les veines. Vous n'êtes que des autoritaires. Vous avez le fétichisme de l'autorité, vous êtes des jacobins. »

M. de Mahy fait à son tour appel au respect de la loi.

La commission devrait se souvenir de son rôle. Elle n'a pas à entamer de discussions de cette sorte, surtout quand elles amènent des injures aux conseils généraux.

M. Grévy. — La commission n'a d'autre mission légale que de convoquer l'Assemblée nationale en cas de nécessité. En conséquence, sur aucune autre question, il ne peut y avoir ni délibération ni décision.

L'usage a établi dans le sein des commissions de permanence que des questions pourraient être adressées au gouvernement, ou de collègue à collègue. Tout doit donc se passer en conversation, et il faut éviter les discussions ardentes.

M. de Kergorlay ne veut pas envenimer le débat, bien au contraire, mais il persiste dans l'expression de « conduite déloyale », appliquée aux conseils généraux.

M. Callet. — Les conseils généraux n'ont pas le droit de faire des adresses, même en dehors des sessions, et l'approbation du gouvernement rend les infractions à la loi plus graves.

M. Victor Lefranc. — Lors de la discussion de la loi départementale, j'ai dit que « la discussion ne doit pas être là où on n'a pas le droit de résoudre. » Je n'ai pas cessé d'appliquer ce principe. Toute délibération illégale prise dans le sein d'un conseil, qu'elle contint louange ou blâme, a été annulée par le gouvernement.

Des adresses ont été faites et envoyées en dehors des sessions. Il y en a qui blâment le gouvernement, en demandant des choses telles que l'amnistie et la dissolution de l'Assemblée.

Le gouvernement n'a autorisé les réponses qu'aux lettres adressées en dehors des sessions des conseils. Il a bien fait. Il n'y a là aucune violation d'aucune loi.

Le Président de la République a toujours tenu sa parole, je l'affirme. On parle de promesses faites lors du pacte de Bordeaux ; moi, républicain, rapporteur de la loi qui a nommé M. Thiers chef du pouvoir exécutif, j'ai solennellement inscrit dans le rapport « la soumission à la souveraineté nationale. »

Mais quand des hommes comme le général Chanzy écrivent qu'ils approuvent la conduite du Président de la République, il n'y a aucune raison pour ne pas les en remercier.

M. Baze combat la théorie du ministre et soutient que les adresses violent la loi.

M. Victor Lefranc répond que le Président de la République et le gouvernement pensent que les adresses ne sont pas illégales, et il déclare qu'il est prêt à soutenir cette thèse si elle est portée devant l'Assemblée.

M. de Bisaccia. — Tout le monde a le droit de s'occuper de la forme du gouvernement en France, excepté M. Thiers. Il a fait le serment de garder le dépôt qui lui a été confié, et il a violé son serment par sa lettre au général Chanzy. (Tumulte.)

Sur la demande de plusieurs membres, l'incident est clos.

M. de Raineville revient sur la question des dommages causés par la guerre aux départements envahis.

M. Victor Lefranc. — Le gouvernement s'en préoccupe.

MM. de Mahy et Pontalis prennent part à ce débat, qui se termine par une observation de M. Lefranc.

M. Lefranc. — Le gouvernement se doit avant tout au paiement de l'indemnité de guerre ; après cette opération, on avisera à chercher des ressources dans le but que vous indiquez, si digne de votre sollicitude et de la nôtre.

M. de Bisaccia revient à son tour sur les coupes qu'on fait dans les bois de l'Etat.

M. Pontalis demande à M. de Rémusat la cause des retards dans l'évacuation des deux départements de l'Est.

M. de Rémusat annonce que, pour des motifs divers et bien connus, cette date a dû être portée au 15 octobre.

La séance est levée à quatre heures.

Chronique Politique.

Les dépêches de l'Agence Havas ont appris à l'Univers que l'ordre n'a pas été troublé, en Savoie ni ailleurs, à l'occasion de l'anniversaire du 22 septembre.

L'ordre, pour l'agence officieuse, n'est évidemment que celui de M. Victor Lefranc interdisant les banquets, et je reconnais que les radicaux s'y sont soumis avec un empressement d'autant plus méritoire que les instructions du ministre de l'intérieur devaient du même coup froisser leurs convictions et faire crier leurs ventres.

Mais je cherche vainement ce qu'il peut y avoir de commun entre l'ordre et les manifestations dont M. Gambetta est l'objet à Chambéry, à Grenoble et ailleurs.

Je lis, avec stupeur, dans les dépêches de ce matin qu'à Grenoble, par exemple, *toute la ville est en fête, toutes les maisons sont pavisées*. Les autorités font haie sur le passage de Léon I^{er}, le maire et les adjoints le reçoivent à la gare.

Qu'est-ce donc que M. Gambetta pour qu'on lui fasse publiquement un accueil aussi triomphal ?

— M. Gambetta est un bon républicain ! répondront les journaux de sa coterie.

Franchement, est-ce une raison suffisante pour paviser les villes où il daigne s'arrêter ?

M. de Lorgeril est, paraît-il, un excellent légitimiste.

Que diriez-vous si M. Veillot arborait un drapeau blanc à sa fenêtre chaque fois que M. de Lorgeril passe dans sa rue ?

Il y a tant de partis en France et tant de chefs de partis qui voyagent, que le pays serait perpétuellement en liesse si les réceptions savoisiennes et dauphinoises pouvaient devenir à la mode.

Les Savoisiens se figurent peut-être que c'est M. Gambetta et non M. Thiers qui est Président de la République française. Chambéry est si loin de Paris !

Tout récemment, j'ai eu le plaisir de parcourir ce beau pays savoyard. De Chambéry je me rendis à Chamonix. A Contamines (Haute-Savoie), grand fut mon étonnement quand je vis sur le poteau indicateur kilométrique cette mention : *Route Impériale*.

J'arrivai à Chamônix. La principale rue se nommait *rue Impériale*, et dans cette rue, un grand hôtel portait, en lettres d'or, sur son enseigne : *Hôtel Impérial* ! La République n'avait donc pas encore pas passé par là ? Je cherchai vainement l'inscription traditionnelle : *Liberté, égalité, fraternité*.

J'interrogeai un montagnard :

— Mais vous ne savez donc pas, lui demandai-je, que la France a mis son empereur à la porte ?

Le montagnard me regarda avec de grands yeux étonnés ; puis il éclata de rire en s'écriant :

— L'empereur ! allons donc ! c'est un malin !...

Il m'a été impossible d'en tirer autre chose.

Si quelques indigènes de la Haute-Savoie ne sont pas encore bien au courant des événements qui ont amené la chute de l'Empire, on peut bien, en Savoie, ne pas connaître la fin de la dictature de Tours et de Bordeaux. Cela expliquerait les drapeaux.

Mais à Grenoble ces mêmes excuses ne seraient pas admissibles. Aussi me paraît-il plus que probable qu'on ne songe même pas à s'excuser.

Pendant que M. Gambetta crée à la République des ennemis à l'intérieur, M. Victor Hugo et ses amis cherchent à lui en créer à l'extérieur.

Le *Rappel* a reproduit dernièrement des lettres de socialistes étrangers annonçant que l'avènement de la République universelle ne saurait plus tarder beaucoup maintenant.

M. Victor Hugo, dans un manifeste qu'il vient d'adresser au Congrès de la Paix de Lugano, affirme que nous aurons l'Europe-République.

« Comment l'aurons-nous ?
» Par une guerre ou par une révolution.

» Par une guerre, si l'Allemagne y force la France.

» Par une révolution, si les rois y forcent les peuples.

» Mais, à coup sûr, cette chose immense, la République européenne, nous l'aurons. » Nous l'aurons.

Comme ce langage est bien fait pour nous assurer l'alliance de la Russie !

Il paraît, depuis quelques jours, des caricatures contre le Pape, que l'on voit affichées partout dans la ville de Rome. Excités par ces représentations immondes, des sicaires sont allés deux fois insulter les suisses de garde aux portes du Vatican et proférer contre le Saint-Père des imprécations sacrilèges et des menaces de mort. La police a voulu faire du zèle et s'est présentée au palais apostolique pour demander des informations sur les faits.

Les illuminations et les manifestations populaires du 20 septembre ont si bien prouvé l'éloignement des Romains pour le gouvernement, qu'on a cru nécessaire d'organiser avant-hier une sorte d'acte de réparation, et que par un raffinement auquel la révolution nous a habitués, on a choisi le quartier du Pape, le Transtévère, pour placer des lampions et tirer un feu d'artifice.

Les clercs réguliers dits *della Madre di Dio*, qui habitent ce couvent et desservent l'église de S. M. in Campitelli, viennent de recevoir un ordre d'expulsion. Leurs bâtiments sont expropriés.

On parle de vingt-deux monastères ou couvents qui vont être soumis à cette mesure, et la préfecture travaille à dresser une statistique des confréries romaines et de leurs revenus, en sorte que non-seulement les religieux, mais les laïques qui, de temps immémorial, possèdent des biens donnés à ces confréries, seront dépouillés. L'association ne sera permise qu'au nom de la révolution et en vue de la révolution.

M. Fournier est encore à Florence, et l'on dit qu'au lieu de se rendre en France il doit revenir à Rome, au moins pour quelques jours. Quant à Victor-Emmanuel, qui était annoncé, il n'en est plus question : une lettre de Florence apprend qu'il est entré dans la ville, hier soir, suivi de quatre voitures de

la cour et d'un fourgon chargé de cerfs et de faisans qu'il a tués à San Rossore.

Après être resté quelques instants au palais Pitti, Victor-Emmanuel, qui n'aime pas à coucher dans le lit de son parent le grand-duc de Toscane, est reparti pour la Patraia, où se trouve la comtesse Rosine de Mirafiori.

Informations diverses.

Les conseils de révision se tiendront cette année, dans les départements, du 10 octobre au 22 novembre.

A la suite des nombreuses variations de température qui ont eu lieu depuis quelques jours, le Président de la République a été pris d'un léger rhume, qui n'inquiète guère ni lui ni ses médecins, mais qui tourmente quelque peu M^{me} Thiers.

La question de la police à Paris semble vivement intéresser le Président de la République.

Tous les soirs, en effet, depuis son retour de Trouville, il a reçu, de sept à huit heures du matin, M. Léon Renault et M. Ansart, chef de la police municipale, et ces messieurs lui ont communiqué le résumé de tous les événements petits et grands de la ville.

M. Thiers a également demandé à M. Ansart un rapport détaillé sur l'organisation actuelle de la police municipale.

M. Victor Duruy, ancien ministre de l'instruction publique sous l'Empire, vient de partir pour Genève, où l'appelle l'état grave de son fils, M. Anatole Duruy.

Celui-ci ayant, pendant une villégiature, commis l'imprudence de se baigner dans le lac de Genève le jour d'une purgation, a été atteint d'une péritonite.

Le grand duc Nicolas Nicolaïewitch père est attendu à Paris dans le courant du mois d'octobre, venant de Saint-Petersbourg.

Le séjour de S. A. I. en France sera d'un mois environ.

Les dernières dépêches arrivées à Paris présentent l'état du roi de Danemarck comme s'aggravant de plus en plus.

Le Saint-Siège qui n'a point de confiance dans l'intervention diplomatique en faveur des ordres religieux de Rome et de la province romaine, prépare, assure-t-on, un fort travail sur la matière.

La fortune que laisse Djemil-Pacha peut être estimée à cinq ou six millions au moins.

Son fils, Reschid-Pacha, qui en hérite pour la plus grande partie, doit revenir à Paris aussitôt après les obsèques de son père, pour y terminer son éducation.

Le Président de la République, cédant à un bon mouvement, a accordé l'autorisation de rentrée en France des jeunes frères Errazu.

Il vient de mourir à Château-Thierry un arrière-cousin du bienheureux Benoît-Joseph Labre. C'est M. Louis-Joseph Labre, entrepreneur de maçonnerie, décédé, il y a quelques jours, dans sa 44^e année.

Il résulte d'une enquête très-sérieuse faite en ce moment à la Banque de France, que les produits de notre agriculture nous permettront cette année d'exporter pour près d'un milliard de francs, en vins, graines, céréales, produits de notre sol de toute nature. Le résultat de cette année exceptionnelle est d'autant plus admirable pour nous que ces exportations considérables nous procureront le numéraire ou le change nécessaire pour payer une forte partie de l'indemnité de guerre et diminueront d'autant

les embarras monétaires que le drainage de notre argent vers la Prusse ne peut manquer de créer tant à Paris que sur les autres places de l'Europe. Un pareil bienfait nous était bien dû après les deux années de crise et de deuil que nous avons traversées.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un épouvantable accident est arrivé, samedi soir, à Longué, à l'école des filles.

Au moment où les élèves sortaient de classe, un échafaudage sous lequel elles passaient s'est écroulé. Quatre petites filles, nous dit-on, ont été tuées sur le coup, et dix-sept plus ou moins grièvement blessées.

Ce même échafaudage entraînait dans sa chute trois ouvriers. Deux ont également trouvé la mort, et le troisième est gravement blessé ; son état est des plus inquiétants.

Cet épouvantable accident, qui atteint tant de familles, a jeté la consternation dans la ville de Longué. Hier, plusieurs victimes ont été enterrées. Toutes les autorités ont accompagné les jeunes enfants à leur dernière demeure.

Nous ne pouvons aujourd'hui connaître exactement la cause de cette catastrophe.

L'autorité s'est transportée à Longué.

Quelques renseignements sur l'horrible accident de Longué nous arrivent au moment de mettre sous presse.

Voici les noms des victimes :

Auguste Marchand, maçon, 32 ans, mort, écrasé par la chute d'une énorme pierre (300 kil. environ) ;

Emilia Caillaud, 7 ans, morte ;

Pauline Boinier, 7 ans, tuée par la chute du corps de Auguste Marchand ;

Louise Bouget, 6 ans, morte ;

Adélaïde Glemette, 6 ans, morte ;

Layet, 44 ans, maçon, dans un état désespéré, colonne vertébrale cassée ;

Coutard, 42 ans, nombreuses contusions.

Une affluence d'au moins mille personnes assistait au convoi de ces malheureuses victimes.

On désespère de sauver quelques-unes des petites filles blessées.

Le nombre des victimes est évalué à 17 tant tuées que blessées.

A bientôt de nouveaux détails.

TROUBLES A NANTES

A L'ARRIVÉE DES PÈLERINS DE LOURDES.

Notre ville a été hier soir, dit l'*Union bretonne*, le théâtre d'une abominable manifestation.

Les trains partis pour Lourdes sont revenus à Nantes : les deux premiers entre six heures et six heures et demie, et le troisième à neuf heures.

Dès cinq heures, les parents et amis des pèlerins et des curieux remplissaient la salle d'attente et la cour de la gare d'arrivée, et à six heures une foule considérable, s'étendant jusqu'à la place de la Duchesse-Anne, s'était rangée sur le parcours que devaient suivre les pèlerins pour entrer en ville.

A six heures un quart arrivent les premiers voyageurs ; un groupe d'individus établis à dessein sur le quai même de la cour d'arrivée forme la haie sur leur passage, les interpellant grossièrement ; les prêtres surtout ne manquent pas d'être hués par les malveillants ; quelques-uns portent autour du cou des chapelets à gros grains ; on les arrache à plusieurs d'entre eux.

Tous les arrivants paraissent fatigués, et le scandaleux tapage qui les accueille au débarcadère ne fait qu'ajouter à un ahurissement fort naturel d'ailleurs après un séjour de vingt-quatre heures en wagon.

Deux gendarmes et quelques agents de police, placés à la porte de la gare, essaient de faciliter la sortie de la salle d'attente aux pèlerins ; mais la foule est là, cruelle, méchante et agressive, qui crie : « A Lourdes ! » ou qui scande sur l'air des Lamours : « Les Lourdauds ! »

Enfin, après de grands efforts, les pèlerins arrivent à la sortie de la gare.

Là encore, les frères et amis se sont donné rendez-vous en grand nombre ; ils sont rangés en masses serrées de chaque côté de la grille, et leurs cris et leurs insultes sont

encore plus violents que ceux du premier groupe.

Les pèlerins osent à peine sortir, et ceux qui ne sont pas en voiture se trouvent immédiatement entourés par la foule, qui les accable de quolibets et de sarcasmes. Nous en avons vu se dérober de toute la vitesse de leurs jambes à l'ovation qui leur avait été si bien préparée.

Enfin, ils se croient dehors ; ils ont franchi la barrière du chemin de fer et se trouvent sur le quai de Richebourg ; ils se croient sauvés et se remettent un peu ; mais hélas ! nouveau charivari au coin du quai de Richebourg et de la place de la Duchesse-Anne.

A l'arrivée du troisième train, la foule, de plus en plus nombreuse et animée, chantait la *Marseillaise* dans la cour de la gare, et, parodiant les pèlerins, entamait de temps à autre le cantique : *Esprit saint, descendez en nous !*

En sortant de l'un des trains de Lourdes, un jeune homme, accompagnant un prêtre, s'est un instant arrêté sur le quai de la gare, et, se tournant vers un groupe d'insulteurs, il dit : « Quel est donc celui de vous qui m'adresse la parole ? J'ai vu les Prussiens » à Patay, et les clubistes de Nantes ne me » font guère peur. » A ces paroles, les aboyeurs gardèrent le silence avec un ensemble aussi remarquable que celui qu'ils mettaient à hurler : « Les Lourdauds ! les lourdauds ! »

Des pauvres femmes et des sœurs, conduisant des enfants, ne pouvant tenir tête à la foule, ont été insultées, violentées, et n'ont pu se frayer un passage que grâce à l'intervention des deux seuls gendarmes qui se tenaient à la sortie de la gare. A d'autres sœurs, on a arraché leurs chapelets et leurs scapulaires, qu'on a brisés pour en jeter les débris sur le pavé.

Autre incident : Une voiture, contenant plusieurs pèlerins, s'avancait à grand-peine à travers la foule. Exaspéré par les cris et les insultes de la ridicule, l'un des voyageurs ouvre la portière et crache sur la foule. Immédiatement la glace de la portière vole en éclats.

Un homme officiel se tenait avec sa femme sur le trottoir de la gare, au plus beau de la cohue : « Approchons encore, ma chère ! » dit-il ; cela est très-drôle !

Cela était très-drôle, en effet, et nous promet de beaux jours pour le temps où nous serons sortis de la « conservatrice » pour entrer dans la radicale.

Un prêtre a eu son chapeau enlevé et jeté dans la poussière après avoir été gravement insulté ; des groupes hostiles, composés surtout de jeunes gens, suivaient les pèlerins, leur enlevaient leurs bidons remplis de l'eau puisée à la fontaine de Lourdes, et en aspergeaient les nouveaux arrivants.

Enfin, le désordre est à son comble, à neuf heures et demie sur l'esplanade de la gare, et les malheureux pèlerins, accueillis à coups de sifflets, traqués comme des bêtes fauves, dépouillés de leurs effets, sont obligés de chercher un refuge dans le premier asile venu ; beaucoup se retirent dans les maisons du quai de Richebourg ; les amis de la liberté les y poursuivent ; la rue de Richebourg devient pleine de monde ; on croirait à une véritable émeute.

A l'entrée de la rue, du côté du cours Saint-Pierre, se trouve un groupe considérable qui entonne la *Marseillaise*, et qui essaie encore de barrer le passage aux pèlerins.

On cherchait Mgr l'évêque pour lui faire un mauvais parti ; et, espérant le rencontrer, on arrêtait les voitures. Heureusement, le vénérable prélat était resté à Bordeaux.

Deux cents personnes sont demeurées à la gare, dans les salles d'attente, pendant toute la nuit, n'osant pas s'aventurer dans la ville inhospitalière.

Un prêtre, ancien zouave pontifical, a été grièvement blessé au bras.

Dans la foule qui insultait les pèlerins, on remarquait des enfants, des femmes, même des jeunes filles. Témoignage douloureux du travail et des progrès de l'esprit révolutionnaire et athée parmi nous.

Nous laissons à nos lecteurs l'appréciation de ces faits honteux. Nous ne ferons qu'une seule réflexion : La police doit maintenir l'ordre et s'opposer à ce que les citoyens inoffensifs soient insultés et frappés. Hier soir, a-t-elle fait son devoir ?

Où était le maire ? où étaient les adjoints ? Cet abominable attentat à la liberté avait été organisé depuis plusieurs jours ; des convocations avaient eu lieu ; un plan avait

été arrêté; afin d'enflammer le zèle de ses amis, un journal avait même imaginé toute une pompeuse mise en scène contre laquelle il voulait qu'on réagit. Et l'autorité ne savait rien! et si elle savait tout, elle n'a rien fait pour maintenir le respect de l'ordre et du droit des citoyens! En vérité, elle est bien aveugle, si elle n'est bien coupable.

Aucune arrestation n'a été faite. Espérons toutefois que des poursuites seront exercées.

L'Espérance de Nantes croit pouvoir affirmer que M. Gabriel Lauriol, adjoint au maire de Nantes, était présent à ces scènes scandaleuses.

Voici la protestation indignée que le rédacteur en chef de l'Espérance du Peuple publie sous forme de lettre au maire de Nantes:

A Monsieur Leloup, maire de Nantes.

Monsieur le maire,

Je viens, au nom de l'ordre profondément troublé, au nom de tous les honnêtes gens de notre grande et pacifique cité, protester hautement et publiquement contre votre abstention inqualifiable, votre inertie peut-être calculée, dans la triste soirée d'hier 26 septembre.

Quelles que soient vos opinions politiques et religieuses, vous avez l'impérieux devoir, comme maire, de faire respecter vos administrés lorsqu'ils rentrent paisiblement au sein de leur famille.

L'avez-vous fait hier soir? Et cependant la ville de Nantes paye chèrement une police qui est entre vos mains, à vos ordres.

Vous saviez aussi bien que moi — car ce n'était un secret pour personne, — qu'une démonstration scandaleuse devait accueillir les pèlerins de Lourdes.

Quelle mesure de précaution aviez-vous prise pour empêcher cette démonstration?

Où étiez-vous pendant qu'une centaine de démagogues de la pire espèce insultaient, bouscullaient, lapidaient, dévalisaient des prêtres, des religieuses, des femmes, des jeunes filles, des enfants, et vociféraient contre les pèlerins inoffensifs des cris de mort?

Et ces indignes lâchetés, ces scènes d'un cynisme qui rappellent les plus tristes jours de 93, n'ont pas duré un instant, mais quelques heures.

Et pas un agent de police, pas un piquet de gendarmes, pas une compagnie d'infanterie ou de cavalerie n'est venue au secours d'innocentes victimes et imposer silence à quelques centaines de braillards et de cannibales.

Vous êtes donc responsable, oui responsable, monsieur le maire, de toutes les indignités qui se sont commises hier soir au nom de la République et au chant de la Marseillaise. Aussi votre absence et celle de la force armée ont-elles été saluées des différents groupes de la démagogie par les cris de: vive Leloup! Ah! ils avaient raison de vous acclamer, vous qui les laissiez tranquillement accomplir leur odieux projet et jeter le trouble et la terreur dans une cité de plus de cent mille âmes.

Vous êtes bien aujourd'hui réellement le maire de cette classe de républicains émeutiers que vous avez protégés hier soir de la manière la plus condamnable.

Je ne sais, M. le maire, comment le gouvernement de la République conservatrice va juger votre conduite, s'il se respectera assez pour vous destituer comme vous le méritez, ou s'il jettera un voile de complaisance sur votre coupable attitude. Mais ce que je sais bien, c'est qu'aujourd'hui tous les honnêtes gens, à quelque opinion qu'ils appartiennent, n'ont qu'un cri de réprobation contre un magistrat qui n'a pas voulu ou pas osé faire respecter l'ordre et protéger ses administrés.

Recevez, monsieur le maire, toutes mes condoléances pour votre conduite, et croyez que je ne l'oublierai de ma vie.

Votre serviteur,

EMERAND DE LA ROCHETTE.

Au moment où nous mettons sous presse, les pèlerins de Lourdes s'embarquent à la gare de Saumur.

Au départ d'Angers, la foule était grande sur la place du chemin de fer. Il n'y a eu que des manifestations sympathiques pour les pèlerins.

Bruère fils, cordonnier à Broc, canton de Noyant, est allé lundi souper avec sa femme chez son père, à Meigné.

Vers la fin du souper, la femme Bruère dit à son mari:

« — Partons de suite, car on pourrait être assassiné avant d'être rendus chez nous. »

Le sieur Bruère fils, qui était habitué à exécuter les volontés de sa femme sans répliquer, se mit immédiatement à la disposition de cette dernière, et ils partirent ensemble pour se rendre chez eux, à Broc.

Avant d'arriver à Broc, sur les onze heures du soir, le sieur Isidore, palefrenier au service de M. le marquis de la Poëze, demeurant au château de Maulnoil, commune de Broc, attendait, embusqué dans une haie, les deux époux. Il tira sur Bruère un coup de revolver qui lui traversa l'épaule gauche.

Ce dernier prit la fuite; mais, à quatre cents mètres plus loin, il reçut une seconde décharge, puis un coup de couteau qui lui sépara en partie la tête du tronc.

La femme Bruère, qui a de mauvaises mœurs, conduite aussitôt auprès du cadavre de son mari, demeura impassible.

Depuis ce moment, elle est gardée dans son domicile de Broc; quant au sieur Isidore, il a été conduit à Baugé par la gendarmerie de Noyant. (L'Étoile.)

L'Avenir militaire nous fait connaître que le général Chanzy s'occupe activement de l'organisation et de l'installation des troupes qui font partie de son corps d'armée, dont le quartier-général est à Tours.

Le général Villemot vient d'être nommé son chef d'état-major, qui se composera d'un colonel, d'un chef d'escadron, d'un capitaine et de deux officiers d'ordonnance pris dans les régiments de ligne.

Le camp où les troupes de ce corps d'armée seront réunies pour y demeurer ou simplement pour y faire des exercices et des manœuvres d'ensemble, sera établi à environ huit ou dix lieues du chef-lieu, dans les landes de Ruchard, entre Azay-le-Rideau, Chinon et l'Isle-Bouchard, à proximité du chemin de fer, en construction de Tours aux Sables-d'Olonne, par Bressuire, et s'étendra sur une surface de 4,500 hectares. On pourra donc y trouver un champ de tir plus que suffisant pour l'artillerie.

Quant aux grandes manœuvres, elles pourront se faire sur ces 4,500 hectares d'abord, et ensuite sur une étendue au moins égale de landes, et même dans la forêt de Chinon, qui est à proximité.

Le journal l'Étoile, d'Angers, annonce la mort de M. Joseph d'Andigné, qui vient de succomber aux atteintes d'une longue et douloureuse maladie, à sa terre de Launay, près de Segré.

On annonce que, dans le nouveau projet et pour compléter la réorganisation de l'armée, l'avancement à l'ancienneté, au lieu d'être du tiers, serait réduit au quart.

La direction générale des postes s'occupe en ce moment de trouver le moyen de faire parvenir de l'argent dans toute l'Europe à l'aide de mandats internationaux, sous la garantie du gouvernement, comme cela se pratique depuis longtemps en Amérique.

On lit dans l'Indépendance bretonne de Saint-Brieuc:

Le 25 septembre, vers midi, dans la commune de Plérin, deux enfants de 5 ans, dont l'un était le fils des fermiers Philippe et l'autre leur nièce et pupille, jouaient dans le grenier rempli de foin, situé au-dessus de la cuisine, où la femme Philippe préparait le dîner de ses ouvriers. Cette dernière sentant la fumée du foin qui brûlait, ouvrit la porte de l'escalier conduisant audit grenier, et aperçut le feu dans le foin et dans la toiture.

Cette femme appela aussitôt du secours, et de nombreux voisins arrivèrent promptement avec la pompe de la commune, et travaillèrent à l'extinction du feu, qu'on n'obtint qu'après la destruction complète de la partie de l'habitation dans laquelle se trouvait le foin, d'une écurie située à l'est de ce bâtiment, et de la toiture seulement de la deuxième partie de l'habitation située à l'ouest de la première.

Les deux malheureux enfants furent trouvés carbonisés dans le grenier de la deuxième habitation où ils avaient pu passer par une porte pratiquée dans le mur de la maison.

Ces cadavres se tenaient embrassés!

Ce sinistre qui cause une perte de 4,500 fr. dont 3,000 fr. à la propriétaire M^{me} Le Gaulés de Mézaubran, et 1,500 fr. aux fermiers Philippe est attribué à l'imprudence des enfants qui, dit-on, jouaient dans le foin avec des allumettes.

Rien n'était assuré.

Nous sommes en mesure d'annoncer à nos lecteurs une bonne nouvelle, dit la Sarthe.

Nous apprenons de source certaine que la ville du Mans est classée au nombre de celles qui sont susceptibles de recevoir un régiment du Génie.

On fait en ce moment les premières études préparatoires pour son installation.

AVIS.

A partir du 1^{er} octobre, la viande se vendra, dans les boucheries de Saumur:

Bœuf, 1 ^{re} catégorie	1 f. 80	le kilog.
Id. 2 ^e	1 60	—
Id. 3 ^e	—	à prix débattu.
Veau et mouton, 1 ^{re} catégorie	2 f. 20	le kilog.
Id. id. 2 ^e	2 »	—
Id. id. 3 ^e	—	à prix débattu.

E. CORBINEAU,
Syndic de la Boucherie de Saumur.

THEATRE DE SAUMUR.

Bertheliet, un de nos artistes parisiens les plus en renom, accompagné de plusieurs artistes du théâtre des Variétés, donnera, jeudi prochain, une représentation sur le théâtre de Saumur.

La troupe lyrique de M. Roberty, dont nous avons annoncé l'arrivée prochaine, possède, comme principaux sujets:

M^{me} VARZO-PAULMIER, 1^{re} chanteuse légère du Théâtre-Lyrique;

M^{lle} COMTE, 1^{re} dugazon des théâtres de Nîmes, d'Alger et de Bordeaux, 1^{er} prix de chant du Conservatoire de Paris;

M. DAVY, 1^{er} ténor léger des théâtres de La Haye et de Marseille;

M. REBELLY, 1^{re} basse chantante du théâtre de l'Opéra-Comique;

M. PAULMIER, baryton d'opéra-comique, artiste du théâtre de l'Athénée et du Théâtre-Lyrique;

M. GAVARNY, 1^{er} comique, 1^{er} trial des théâtres de Gand, Bruxelles et de Paris;

M. GONTRAN, 2^e basse comique;

M. DESCHAMPS, chef d'orchestre, pianiste, 1^{er} prix de piano du Conservatoire de Paris.

La troupe lyrique ne donnera à Saumur que dix représentations d'opéra-comique, vu les traités qui l'obligent à se rendre dans d'autres villes, où elle est attendue.

Faits divers.

Un facteur rural, le sieur Marbeau, renommé comme un des plus intrépides marcheurs du département de Seine-et-Oise, vient de gagner un pari de course à pied sur un vélocipédiste du cercle du Palais du Luxembourg. Il s'agissait du trajet à parcourir entre Paris et Etampes, avec cette condition que le marcheur aurait une heure d'avance, et d'arriver le premier.

Hier, à sept heures précises du matin, le facteur rural est parti de la porte d'Orléans, en présence d'un groupe d'amis communs, témoins de la gageure, et s'est mis en route. De son côté, à huit heures sonnantes, le vélocipédiste a pris son élan, en suivant la même route. Le facteur rural est arrivé à l'entrée du faubourg d'Etampes à midi vingt-cinq minutes, en avance de quinze minutes sur le vélocipédiste. La distance parcourue est de 50 kilomètres, que le sieur Marbeau a effectuée en cinq heures vingt-cinq minutes, et le vélocipédiste en quatre heures quarante minutes. Le marcheur a gagné le pari, qui était de 300 fr.

Il est à remarquer que la route de Paris à Etampes est très-accidentée, et qu'elle est coupée par de nombreuses côtes, montées et collines, notamment par celle d'Arpajon à Etrechy, qui est longue et très-abrupte, ce qui explique le désavantage du vélocipédiste sur le marcheur, et par suite la perte de son pari.

STATISTIQUE DU MARIAGE. — Nous empruntons à un travail publié dans le dernier nu-

méro du Journal de la société de statistique de Paris les chiffres suivants extraits d'un rapport lu par M. le docteur Bertillon à l'Académie de médecine:

En Angleterre, le nombre des individus qui se marient annuellement est de 64 pour 1,000; en Hongrie, ce rapport s'élève jusqu'à 72. Pour les autres pays on trouve: Danemark, 59; France, 57; Paris, 53; Pays-Bas, 52; Belgique, 43; Norvège, 36.

En général, la probabilité du mariage est plus grande pour les hommes que pour les femmes. Le fait tient uniquement aux secondes noces, qui ont lieu trois ou quatre fois plus souvent pour les veufs que pour les veuves. Si on considère, en effet, les mariages de célibataires, ce sont les femmes qui se marient le plus.

En France, le rapport est de 52 hommes pour 62 femmes; en Angleterre, de 64 pour 63; en Belgique, de 37 pour 43; tandis que, dans les secondes noces, il y a, en Angleterre, 66 mariages de veufs contre 21 de veuves; en Belgique, 48 contre 46; en France, 40 contre 42.

La plus grande probabilité des mariages se rencontre pour les garçons de 20 à 25 ans en Angleterre, de 25 à 30 en France, de 25 à 35 en Italie et en Belgique.

Pour les mariages entre garçons et filles, on observe que les garçons de 15 à 20 ans épousent des filles plus âgées qu'eux de 2 à 3 ans; dans la période suivante, les filles sont plus jeunes de 1 an, et la différence d'âge s'élève successivement de 2, 5, 7 jusqu'à plus de 20 ans, au fur et à mesure que les garçons qui les épousent s'élèvent en âge. C'est ainsi que les garçons qui ont dépassé la soixantaine épousent des filles plus jeunes qu'eux de plus de 20 ans.

Si l'on ordonne les mariages suivant l'âge de la femme, on trouve que les maris des jeunes filles de moins de 20 ans ont un peu plus de 25 ans. Plus tard, la disproportion des âges diminue, et, pour les filles qui ont un peu dépassé la trentaine, les âges respectifs arrivent à l'égalité.

Après 35 ans, les filles suivant en cela l'exemple des garçons, épousent des individus plus jeunes qu'elles, dans une proportion qui s'élève avec l'âge. La différence atteint près de 9 ans, lorsque elles-mêmes dépassent 55 ans.

RENAISSANCE DE CHICAGO. — Peut-on parler de résurrection, de régénération et de relèvement sans citer la ville de Chicago? Le trait le plus remarquable de la cité rebâtie, dit la New-York Tribune, est le curieux mélange qu'elle nous présente de tous les styles imaginables d'architecture. Rien de plus singulier qu'un immense hôtel offrant une façade où se combinent le palais du Doge et l'église de Saint-Marc à Venise avec la colonnade du Louvre et l'entrée du Vau-deville à Paris.

Les habitants de Chicago ont bien raison de considérer cet hôtel comme l'édifice le plus remarquable du pays.

LA BOURSE.

La Coulisse ayant monté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la baisse fut venue.
Plus d'argent, plus de crédit;
Pour payer, point de répit.
Elle alla crier famine
Chez la Banque sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelques sous pour tripoter
Jusqu'à la hausse nouvelle.
Je vous paierai, lui dit-elle,
Fin prochain, délai légal,
Intérêt et principal.
La Banque n'est pas prêteuse,
C'est là son moindre défaut:
— Que faisiez-vous au temps haut?
Dit-elle à cette emprunteuse.
— Chaque jour, de tout venant,
J'achetais, ne vous déplaît.
— Vous achetez, j'en suis bien aise;
Eh bien vendez maintenant.

Dernières Nouvelles.

Selon le Temps, depuis son retour de Trouville, M. Thiers s'occupe tout spécialement des mesures à prendre pour préserver notre situation financière des complications qui pourraient résulter des prochains paiements à faire à l'Allemagne.

Tous les jours il a des conférences avec des hommes les plus compétents en matière de crédit et de banque; hier matin il s'est entretenu avec M. Moreau, syndic des agents de change, M. Rouland, gouverneur de la Banque, et M. de Goulard, assisté de MM. Dutilleul et de Roussy.

Pour les articles non signés: P. GODET.

M^{me} BLACHETTE, élève de Garcia, prévient le public que, se fixant à Saumur, elle y donnera des leçons de chant.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,
Paris, 346, rue St-Honoré.

SUCCURSALES:

Angers, rue d'Alsace, 12.
Saumur, rue du Temple, 11.

Extrait des Statuts

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrrages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdits le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.
12, rue d'Alsace, à Angers.
11, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.
Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.
Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalscière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalscière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalscière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez

MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Pour les CHEVEUX et la BARBE

Fournisseur de
S. M. la Reine d'Angleterre
et de S. M. l'Empereur de Russie
1 M^{lle} d'Or. — 3 M^{lles} d'Argent

RÉPARATEUR AU QUINQUINA

Préparé par F. CRUQU, Chimiste, Breveté s. g. d. g.
PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Marché de Saumur du 29 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 20 50	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74 19 50	— luzerne 50	—
Seigle 75 10 50	Foin (h. bar.) 780	45
Orge 65 13	— Luzerne —	780 37
Avoine h. bar. 50 8	— Paille —	780 32
Fèves 75 12	— Amandes . . .	50
Pois blancs. 80 26	— cassées 50	—
— rouges. 80 23	— Cire jaune. . .	50 180
Graine de lin. 70	— Chanvre tillé	—
Colza 65	— (52 k. 500) —	—
Chenevis. . . 50	— Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	— Blanc	—
— chenevis 50	— Demi-couleur .	—
— de lin. 50	— Brun.	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1871. 1 ^{re} qualité	100 à 120
Id. 2 ^e id.	80 à 95
Ordin., env. de Saumur 1871, 1 ^{re} id.	46 à 50
Id. 1871, 2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1871, 1 ^{re} id.	45 à 50
Id. 2 ^e id.	38 à 43
Le Puy-N.-D. et environs 1871, 1 ^{re} id.	38 à 43
Id. 2 ^e id.	34 à 38
La Vienne, 1871.	30 à 35

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1871.	60 à 70
Champigny, 1871. 1 ^{re} qualité	90 à 120
Id. 2 ^e id.	80 à 90
Varrains, 1871.	60 à 70
Varrains, 1871.	60 à 70
Bourgueil, 1871. 1 ^{re} qualité	80 à 100
Id. 2 ^e id.	70 à 80
Restigné 1871.	65 à 81
Chinon, 1871. 1 ^{re} id.	60 à 70
Id. 2 ^e id.	50 à 60

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 40	»	»	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885	»	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	75 50	»	»	1	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	Crédit Mobilier	451 25	»	»	2	50	»
5 % Emprunt	83 75	»	»	20	Crédit foncier d'Autriche	940	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	86 85	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	410	»	10	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	»	»	1	Est, jouissance nov.	531 25	»	1	25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	378 75	3	75	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	841 25	»	3	75	»	»
— 1865, 4 %	438	»	»	3	Midi, jouissance juillet.	578 75	2	50	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	279	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	955	»	»	10	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	247 50	»	»	2	Orléans, jouissance octobre. . . .	836 25	»	»	5	»	»
— libéré	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	525	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	4130	»	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	630	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . .	»	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	2	Société Immobilière, j. janv. . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	»							

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 38 — — soir, —	
4 — 18 — — express.	
7 — 37 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 20 octobre 1872, à midi,

En l'étude de M^r ROBINEAU,

LA

COUPE DE BOIS

DITE

LA COUPE-DU-SANG

Au Porcher, commune de Gennes,

Comprenant environ 26 hectares de taillis;

532 baliveaux, dans la coupe;

216 baliveaux, en une futaie.

On divisera en plusieurs lots, au gré des acquéreurs.

Une grande route traverse le taillis et en rend l'exploitation très-facile.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^r DE BOISHERAUD, à Saumur, ou à M^r ROBINEAU, notaire.

M^r HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, demande un premier clerc.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mercredi 2 octobre 1872, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, à l'ancien restaurant de M. Grellet, près la Gare, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M^{me} veuve Perronet, tenant en son vivant le buffet de la Gare de Saumur.

Il sera vendu:

Plusieurs lits, couvertures, rideaux, draps, serviettes, essuie-mains, quantité de beaux effets, commodes, secrétaires, étagères, tables, pendules, glaces, vases, guéridons, armoires, tables de toilette, fauteuils, tapis, chaises, grand comptoir avec étagères, montres vitrées, fourneau économique, porcelaine, cristaux, service en porcelaine à fleurs bleues, grande quantité de liqueurs, vin de Bordeaux, vins blanc et rouge, un fût de cognac, rhum, cassis, vermouths, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^r Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.)
Ecrire (franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^r, seul et unique élève de P^r Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon
noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.
Nouvelle Encre violette noire copiant même un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT
DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.
15 FLACON 1^{re} 25 & 2^e 50

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture;

Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION

DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument.

Par A. C. G.

Premier Fascicule: 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

Eu vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.